



SARL P.FOUQUET, B. DOMINICI, C. FOUQUET-
ANTONIOTTI, M. MASSONI-LIEUTAUD
VILLE DI PIETRABUGNO

Commune de STAZZONA (20229)

S.A.R.L FOUQUET/DOMINICI/FOUQUET-ANTONIOTTI/MASSONI-LIEUTAUD, Notaires
associés, 20416 - VILLE DE PIETRABUGNO, Immeuble le Napoléon, BP 52.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI Notaire
susnommé, le 29 novembre 2023, il a été dressé conformément l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017,
un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription
acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du code civil. Il a été constaté la qualité de
propriétaire de : Monsieur Pascal VINCENTI, époux de Madame Marie-Hélène PINTUS,
demeurant à BOURGES (18000) 2 Avenue de la Lattre de Tassigny, né à TROYES (10000) le 4
septembre 1963.

Concernant les biens ci-après désignés : A STAZZONA (Haute Corse) Diverses parcelles de terre
cadastrées : section B n°324 lieudit SUERTO (9a99ca), section B n°328 lieudit SUERTO (1a48ca),
Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : *"Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur
un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la
prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté
que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie
d'affichage en mairie, sur lesite internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière."*

POUR AVIS, Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI